

## DÉLIBÉRATION N°DL20220069 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**CONVENTION « PASS'REGION » ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - SAISONS CULTURELLES 2022-2027 - RENOUVELLEMENT**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

Depuis 2005, la commune de Saint-Chamond et la région Auvergne-Rhône-Alpes sont partenaires sur le dispositif d'aides aux jeunes de 16 à 25 ans par l'intermédiaire d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation...

Ce dispositif « Pass'Région » est accessible aux lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la culture (avantage spectacles), les jeunes ont à leur disposition 30 € utilisables en totalité ou de manière fractionnée pour l'achat d'un ou plusieurs billets de spectacle.

Cette convention de partenariat a pour objet de préciser le cadre juridique et financier entre la commune de Saint-Chamond et la région Auvergne-Rhône-Alpes et de préciser les engagements de chacun des partenaires et notamment :

**Pour la commune de Saint-Chamond :**

- accepter le règlement total ou partiel de la prestation proposée aux jeunes par le « Pass'Région » au titre de l'année allant du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

**Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes :**

- rembourser la commune de Saint-Chamond des sommes dépensées par les jeunes au titre de « l'avantage spectacles ».

Cette convention de partenariat arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour les 5 prochaines saisons culturelles soit jusqu'au 31 mai 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention de partenariat relative au dispositif « Pass'Région » entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Saint-Chamond, laquelle prendra effet à sa date de signature, pour les 5 prochaines saisons culturelles, soit jusqu'au 31 mai 2027,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 042-214202079-20220516-DL20220069-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD